Paje - La prestation d'accueil du jeune enfant

Voir aussi

Top 10 des Questions/Réponses Caf.fr

pendant combien de temps vais je toucher la paje pour mon enfant

<u>je fais garder mon enfant dans une creche ou en microcreche la</u> caf va t elle m aider

pendant combien de temps vais je toucher la paje pour mon enfant

je viens d embaucher une personne pour garder mon enfant quelles demarches dois je faire pour la declarer

<u>qu est ce que la paje</u>

je souhaite travailler a temps partiel pour m occuper de mon enfant puis je beneficier d une aide

je suis enceinte la caf peut elle me verser une aide

pendant combien de temps vais je toucher la paje pour mon enfant

comment declarer le salaire payé chaque mois a l'assistante maternelle agreee ou a la personne que j'emploie pour faire garder mon enfant a domicile

je souhaite employer une personne pour garder mon enfant la caf peut elle m aider a payer son salaire

Base courriel

PAJE présentation

Prime à la naissance

AB généralités

AB + AF

PreParE rang 1

Clca rang 1

PreParE rang 2

Clca rang 2

Montant Clca / Prepare

Poursuite Congé parental

Attestation employeur pour renouvellement Clca taux partiel

Cmg OD + présentation

Cumul Clca / Prepare à 50% ou moins et taux remboursement Cmg

Non cumul Clca / Prepare taux plein et Cmg

Cmg Renvoi vers Pajemploi

Barème Cmg Assmat

Cmg Information absence volet social

Demande Cmg en ligne (assistante maternelle)

1 sur 2 31/05/2017 13:32

<u>Demande Cmg en ligne (garde à domicile)</u> <u>Cmg micro crèche</u>

Action sociale Petite enfance et Parentalité

Dans le cadre de leur action sociale, les Caf financent des équipements et services pour faciliter la vie quotidienne.

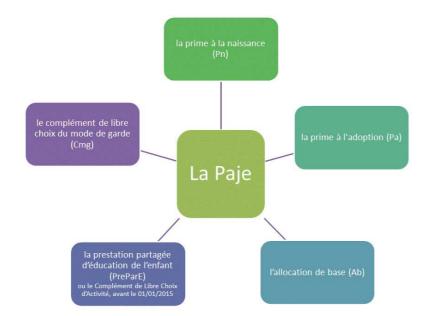
Pour les familles qui rencontrent des difficultés financières et sociales, des aides spécifiques peuvent être accordées en fonction des situations.

Pour les connaître, se renseigner auprès de la Caf.

En savoir plus...

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est une aide financière qui est versée aux parents pour les aider à faire face aux dépenses liées à l'arrivée d'enfant(s) dans la famille. Selon la situation et les besoins, la Caf peut verser :

la prime à la naissance ou à la prime à l'adoption et l'allocation de baseau moment de l'arrivée d'un enfant au foyer ; la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)si l'enfant est né après le 31 décembre 2014 ou le complément de libre choix d'activité (Clca) s'il est né avant cette date, et si l'un des 2 parents a réduit sont temps de travail ou arrête de travailler pour garder son/ses enfant(s) ; le complément de libre choix du mode de garde (Cmg), si les parents décident de faire garder leur enfant par une assistante maternelle agréee, une garde d'enfants à domicile, une association, une entreprise qui propose ce service ou une micro-crèche.



2 sur 2 31/05/2017 13:32